

5 – PLAN DE ZONAGE
5.1 – PLANS DE ZONAGE
ECHELLES 1/6000E
ET 1/2000E



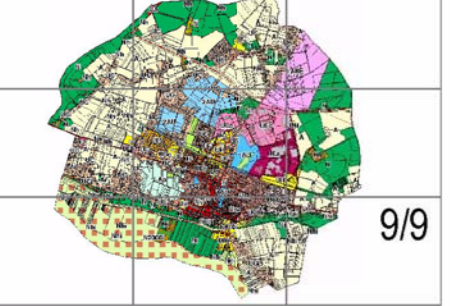
Document certifié exécutoire
compte tenu de sa transmission
en préfecture le 21 DEC. 2010
et de sa publication en mairie
le 28 DEC. 2010

Vu pour authentification,
Annexé à la délibération du 17 décembre 2010

Le Maire,

Par délégation, Directeur
Général des Services

Jean Vincent VALLIES



Echelle 1/2000^{ème}

Nord

P.L.U. prescrit par délibération du Conseil Municipal du :	17 décembre 2004
P.L.U. arrêté par délibération du Conseil Municipal du :	10 janvier 2007
P.L.U. approuvé par délibération du Conseil Municipal du :	18 septembre 2007
P.L.U. modifié par délibération du Conseil Municipal du :	17 décembre 2010
P.L.U. révisé par délibération du Conseil Municipal du :	17 décembre 2010



Légende

--- Limite de zone

ZONES URBAINES MIXTES

- UA : centre bourg ancien
- UBa : extension pavillonnaire du bourg
- URB : secteur de faubourg pavillonnaire
- UC : zone d'habitat linéaire
- UD : ZAC de l'Ormeteau, secteur d'habitat de faible densité
- UDg : ZAC de l'Ormeteau, secteur d'habitat de moyenne densité
- UF : ZAC du Vieux Pavé, secteur d'habitat de faible densité
- UFb : ZAC du Vieux Pavé, secteur d'habitat de moyenne densité
- UFc : ZAC du Vieux Pavé, secteur d'habitat de densité élevée

ZONES DÉDIÉES

- UEa : secteur d'activités industrielles, logistiques, artisanales
- UEb : secteur d'activités isolées
- UEc : secteur d'activités à dominante commerciale et de services
- UH : zone d'équipements d'intérêt collectif

ZONES A URBANISER

- 1AU : zone prioritaire à urbaniser à vocation dominante d'habitat : application de la servitude L 123-2-d sur toutes les zones
- 2AU : zone secondaire à urbaniser à vocation dominante d'habitat
- 1AUE : zone à urbaniser à vocation dominante commerciale et de services

ZONES AGRICOLES

- A : zone agricole
- Ap : secteur agricole de protection paysagère

ZONES NATURELLES

- N : zone naturelle
- Nc : secteur de camping
- Ne : secteur d'activités hors continuum urbain
- Nh : secteur d'habitat isolé
- NH : secteur d'habitat isolé de la Rue des Courtsils
- NH2 : secteur de construction isolées à vocation de loisirs, tourisme ou habitat
- Ns : secteur de la sablière
- Nv : secteur d'espaces verts public
- N2000 : secteur de la zone Natura 2000
- indice 1 : zone inondable (crue de la Loire, cf. PPRi)
- indice 2 : zone inondable (crue de la Bièvre)
- indice 3 : commun aux indices 1 et 2

SERVITUDES D'URBANISME

- Espaces boisés classés
- Secteur jardiné repéré au titre de l'article L. 123-1-9 du CU
- Emplacements réservés au titre de l'article L. 123-1-8 du CU
- Terrains concernés par l'application de l'article L. 111-1-4 du CU
- Éléments de paysage repérés au titre de l'article L. 123-1-7 du CU
- Alignements d'arbres

